

Règlement du Congrès

21e CONGRÈS PORTUGAIS D'ART-THÉRAPIE / VII CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA SIPE / 6e RENCONTRE LUSO-BRÉSILIENNE

1. Le contenu des communications à proposer doit concerner le thème du Congrès "Du virtuel au réel : Art, Thérapie et Éducation", qui est assez large, en précisant les domaines couverts dans le texte de présentation.
2. Les communications sont acceptées après paiement de l'inscription, à la valeur en vigueur au moment de l'entrée.
3. S'il y a plus d'un auteur pour une présentation, le temps disponible pour chaque présentation est réparti entre les différents auteurs.
4. Dans le cas où il y a plusieurs auteurs pour une présentation, seuls figurent dans le Programme ceux qui ont effectué le paiement de l'inscription au Congrès.
5. Si un invité au Congrès sous engagement ne remplit pas les conditions qui sont implicites dans l'invitation, il est tenu au paiement de l'inscription au Congrès, à la valeur en vigueur au moment.
6. La responsabilité de la qualité et du contenu des présentations incombe aux auteurs.
7. Aucune responsabilité n'est assumée par l'organisation en ce qui concerne l'absence d'un conférencier à la présentation prévue au programme.
8. Les communications ont un horaire et une durée prévus qui doivent être strictement respectés. En cas de retard ou d'absence au moment prévu, le conférencier est dans l'impossibilité de présenter.
Les temps de présentation sont
 - Conférences principales : 40'
 - Présentations orales : 20'
 - Ateliers *online* : 120'
9. La gestion des l'audiovisuels à présenter dans les communications (Powerpoint, DVD, CD, etc.) relève de la responsabilité du conférencier. En cas de difficultés, le temps initialement prévu doit être respecté.
10. L'organisation n'est pas responsable:
 - Défaillances techniques imprévues susceptibles d'empêcher l'utilisation de compléments audiovisuels des communications. Dans ce cas, le conférencier doit effectuer la communication dans le temps qui lui est imparti et selon ce qui est possible.
 - Les frais de présentation sont à la charge des conférenciers.
 - Vente de livres et autres publications ou articles.
11. Il n'est procédé à aucun titre au remboursement du paiement de l'inscription au Congrès.
12. Aucun service de traduction n'est assuré par l'organisation. Il appartient au conférencier de choisir la langue de présentation : le portugais, l'anglais, le français ou l'espagnol. Il est conseillé aux conférenciers de fournir au public la traduction en anglais de leur travail conçu dans Powerpoint (Windows XP) ou un autre moyen. L'organisation n'est pas responsable si

l'assistance ne parvient pas à comprendre la présentation, dans cette situation la responsabilité incombe aux conférenciers.

13. La valeur de l'inscription au congrès correspond à celle qui est en vigueur au moment de l'inscription.

14. Les ateliers sont organisés *online*. Le conducteur de l'atelier doit informer les participants, au plus tard quinze jours avant, des matériaux nécessaires qu'ils doivent acquérir. Chaque atelier comporte un maximum de 10 participants qui doivent s'inscrire en temps utile jusqu'à 48 heures avant l'événement. Le temps disponible pour l'atelier doit être respecté. Chaque atelier aura une valeur fixe de 10 euros pour tous les participants inscrits au Congrès.

15. Les invités auront un accès limité aux activités du Congrès, moyennant une place vacante. Les conférenciers et les inscrits auront la priorité.